|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document WTDC-17/31-F** |
|  | **8 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Brésil (République fédérative du) |
| Propositions de principes de restructuration des commissions d'études et modification de la Résolution 2 |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et recommandations**Résumé:**Le Brésil souhaite reconnaître l'excellent travail réalisé dans le cadre des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D au cours de la période d'études actuelle, ce que reflètent les rapports relatifs à chacune des Questions. Cependant, le Brésil reconnait également la nécessité de revoir le champ d'application des Questions en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, qui seront au cœur des discussions pendant la prochaineConférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17). Le Brésil propose par conséquent des principes relatifs à la structure des commissions d'études, dont fera état la Résolution 2, et propose également à la fin de la présente contribution, les mises à jour à apporter directement à la Résolution 2.**Résultats attendus:**Le Brésil invite toutes les délégations participant à la CMDT-17 à examiner le présent document en vue de débattre de la révision de la Résolution 2, à la fois par le biais des principes et de la proposition de modification de ladite Résolution.**Références:**Résolution 2 de la CMDT- Etablissement de commissions d'études  |

**PROPOSITION DE PRINCIPES ET REVISIONS CONCERNANT LA RESOLUTION 2**

**Introduction**

Tout d'abord, le Brésil souhaite reconnaître l'excellent travail réalisé dans le cadre des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D au cours de la période d'études actuelle, ce que reflètent les rapports relatifs à chacune des Questions. Cependant, le Brésil reconnait également la nécessité de revoir le champ d'application des Questions en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, qui seront au cœur des discussions pendant la prochaineConférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17).

Le Brésil est également d'avis qu'il y aurait lieu de procéder à une certaine réorganisation, au sein des commissions d'études de l'UIT-D, pour privilégier l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité et optimiser les ressources humaines ainsi que financières, tout en améliorant les mécanismes de responsabilité applicables aux activités menées par le Bureau et en harmonisant le champ d'application des Questions avec les objectifs de développement durable. A cette fin, le Brésil soumet dans la présente contribution un certain nombre de propositions, qui sont exposées ci‑après.

1 Principes pour la détermination de la structure des commissions d'études

Afin d'optimiser les travaux et de renforcer la complémentarité des activités menées au titre de Questions, d'initiatives régionales et de toute activité du BDT étroitement liées, il est suggéré de tenir compte des débats concernant les éléments suivants dans le cadre de la révision de la structure des commissions d'études et des questions dont l'étude leur est confiée:

* les objectifs de l'UIT-D et les résultats correspondant au plan stratégique et au plan d'action actuels de l'UIT-D;
* les initiatives régionales;
* les objectifs de développement durable (ODD) et leur lien avec les objectifs de l'UIT-D;
* d'autres activités officielles du BDT relatives à des résultats particuliers.

Le principe consiste à regrouper les Questions actuelles par le biais de fusions et/ou de suppressions, et de révisions), compte tenu des éléments ci-dessus. Par exemple, les objectifs ou résultats de l'UIT-D peuvent être reliés formellement aux sujets d'études traités par les commissions d'études, créant en conséquence une référence pour les Questions nécessaires à la réalisation des objectifs visés.

Nous estimons que les objectifs de l'UIT-D et les résultats qui y sont associés constituent un bon point de départ pour la révision des Questions, en raison de leur lien avec d'autres éléments tels que les objectifs de développement durable, les initiatives régionales et d'autres activités du BDT. Par conséquent, la présente proposition a pour objectif d'harmoniser les travaux des commissions d'études avec les objectifs ou les résultats généraux de l'UIT-D.

2 Principes relatifs à l'attribution des Questions aux commissions d'études

Le Brésil propose également que l'attribution des Questions au sein de chaque commission d'études découle des objectifs ou des résultats de l'UIT-D, non seulement pour les Questions actuellement à l'étude, mais aussi pour les Questions futures.

En outre, le Brésil propose que l'on considère, lors de la création de nouvelles Questions, le nombre de Questions actuellement confiées à chaque commission d'études comme une limite. Cela signifie que pour toute nouvelle Question créée, il serait recommandé d'envisager la fusion ou la suppression de Questions existantes, afin de conserver le même nombre total de Questions. Cette approche vise à éviter les coûts supplémentaires que suppose la création d'un grand nombre de nouvelles Questions. A cet effet, il est recommandé d'envisager attentivement la création de nouvelles Questions, en gardant à l'esprit les chevauchements possibles avec des Questions existantes, ainsi que le fait qu'il convient d'attribuer ces Questions aux commissions d'études en fonction des objectifs de l'UIT-D.

Il est également recommandé d'envisager la suppression de Questions recoupant de manière importante les activités de l'UIT-R ou de l'UIT-T, telles que la Question 9/2. A cet égard, nous estimons que les échanges entre les Secteurs de l'UIT par le biais des notes de liaison, des réunions des Groupes mixtes de Rapporteurs et des débats communs réalisés entre des membres du BDT et leurs homologues d'autres Secteurs suffisent à coordonner les points présentant un intérêt pour au moins deux Secteurs de l'UIT.

En outre, il importe d'attirer l'attention sur les Questions qui ont fait l'objet de contributions faisant double emploi (c'est‑à‑dire lorsqu'une même contribution est soumise au titre de plusieurs Questions) ou présentant de nombreuses similitudes. Le Brésil suggère de regrouper ces Questions dans une nouvelle Question ayant un champ d'application plus large et tenant compte des deux aspects évoqués plus haut. En guise d'illustration, citons par exemple la Question 1/2 et la Question 2/2 qui traitent des cyberapplications, ou bien la Question 6/2 et la Question 8/2, qui abordent des questions relatives à l'environnement.

En résumé, les éléments suivants sont proposés:

1) utilisation des objectifs de l'UIT-D comme point de départ des débats sur la structure des commissions d'études de l'UIT-D et pour l'attribution des Questions;

2) utilisation du nombre actuel de Questions comme nombre maximum de Questions confiées à chaque commission d'études;

3) regrouper les Questions ayant des points communs au titre d'une nouvelle Question dotée d'un champ d'application plus large;

4) attribuer les Questions nouvelles ou existantes aux commissions d'études, sans perdre de vue les Objectifs de l'UIT-D visés au point 1 ci‑dessus

3 Proposition de modification de la Résolution 2

Le Brésil suggère d'utiliser la structure proposée dans le tableau suivant, qui reflète les propositions 1 à 4 mentionnées ci-dessus, comme base pour la révision de la Résolution 2 de l'UIT-D. A cet effet, la présente contribution s'appuie sur les propositions IAP 17 et 18 de la CITEL relatives au plan stratégique et au plan d'action. Pour résumer, le Brésil propose que la structure suivante des commissions d'études de l'UIT-D soit reflétée comme il se doit dans la Résolution 2 de l'UIT-D:

– Commission d'études 1 de l'UIT-D:

* Titre proposé: Questions de politique et de réglementation;
* Groupes de travail proposés:

– GT1/1: Environnement favorable (en lien avec l'Objectif D.3 de l'UIT-D, et les Produits D.3-1 et D.3-5);

– GT2/1: Construire l'économie numérique grâce à l'inclusion (en lien avec l'Objectif D.4 de l'UIT-D, et les Produits D.4-2, D.4-3 et D.4-4);

– Commission d'études 2 de l'UIT-D:

* Titre proposé: Contribution des TIC aux objectifs de développement durable;
* Groupes de travail proposés:

– GT1/2: Infrastructures et services des TIC en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (en lien avec l'Objectif D.2 de l'UIT-D, et le Produit D.2-1);

– GT2/2: Confiance et sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et planification en prévision des catastrophes, atténuation de leurs effets et interventions en cas de catastrophe (en lien avec l'Objectif D.2 de l'UIT-D, et les Produits D.2-1, D.2-2 et D.2- 3).

|  |
| --- |
| **Objectifs de l'UIT-D (propositions IAP 17 et 18 de la CITEL)** |
| D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement durable |
| **Résultats de l'UIT-D (propositions IAP 17 et 18 de la CITEL)** |
| D.1-1: Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT.D.1-2: Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM.D.1-3: Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT. D.1-4: Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des Commissions d'études.D.1-5: Plates-formes pour la coordination régionale et mondiale, y compris les Forums régionaux sur le développement (RDF)D.1-6: Projets de développement des télécommunications/TIC mis en oeuvre et services relatifs aux initiatives régionales. | D.2-1: Produits et services relatifs aux infrastructures et aux services de télécommunication/TIC, au large bande fixe et hertzien, à la connexion des zones rurales et isolées, à la réduction de l'écart existant en matière de normalisation dans le domaine du numérique, ainsi qu’à la conformité et à l'interopérabilité, y compris des études d'évaluation, des publications, des ateliers, des lignes directrices et des bonnes pratiquesD.2-2: Produits et services visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et notamment appui à l'élaboration de rapports et de publications et contribution à la mise en oeuvre d'initiatives aux niveaux national et mondial.D.2-3: Produits et services relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence, y compris la fourniture d'une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes, telles que l'alerte avancée, les interventions et secours, et la remise en état des réseaux de télécommunication. | D.3-1: Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC, selon les besoins, et notamment élaboration d'études d'évaluation, de publications, d'une plate-forme consacrée à l'échange d'informations, de politiques visant à favoriser l'innovation, ainsi que la planification et l'assignation des fréquences, la gestion du spectre et le contrôle des émissions.D.3-2: Produits et services relatifs à l'information et aux connaissances concernant l'évolution des télécommunications/TIC, fondées sur des statistiques sur les télécommunications/TIC et sur des analyses de données de haute qualité et comparables au niveau international, et notamment établissement de rapports de recherche, collecte, harmonisation et diffusion de données statistiques, ainsi que mise en place de cadres de discussion.D.3-3: Produits et services relatifs à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles, notamment plates‑formes en ligne, programmes de formation à distance et classiques visant à améliorer les compétences pratiques, partage de matériels, compte tenu des partenariats avec les parties prenantes menant des activités d'éducation dans le domaine des télécommunications/TIC. D.3-4: Produits et services relatifs aux stratégies visant à promouvoir l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC, notamment fourniture de renseignements et d’une assistance, sur demande, concernant l'élaboration d’un programme national en faveur de l'innovation, mécanismes de partenariats (par exemple: financement de projets, Mémorandum d’accord ou nouveaux instruments), élaboration de projets et réalisation d'études.D.3-5: Produits et services relatifs au passage à la radiodiffusion numérique et aux activités post-transition, et mise en oeuvre efficace des lignes directrices élaborées. | D.4-1: Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, PEID, PDSL et aux pays dont l'économie est en transition, y compris notamment l'existence et l'accessibilité économique de transports vers des points de connexion internationaux aux réseaux de câbles à fibres optiques sous-marins, et mise en place de cadres de discussion, de lignes directrices et de bonnes pratiques. D.4-2: Produits et services relatifs aux applications de télécommunication/TIC et aux nouvelles technologies, et notamment fourniture d'informations et d'appui en vue du déploiement de ces technologies, ainsi que d’études d’évaluation et de kits pratiques. D.4-3: Produits et services relatifs à l'inclusion numérique au service des personnes ayant des besoins particuliers et des groupes vulnérables, y compris les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les jeunes filles, les enfants et les populations autochtones, notamment stratégies d’autonomisation, activités de sensibilisation, développement de compétences numériques, mise en place de cadres de discussion et de lignes directrices.D.4-4: Produits et services relatifs aux applications TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets, notamment la promotion de stratégies et la diffusion de bonnes pratiques relatives à l’établissement de cartes des zones exposées, à l’élaboration de systèmes d’information, à l’adoption de critères de mesures et à la politique en matière de déchets d’équipements électriques et électroniques.  |
| **Commissions d'études de l'UIT-D** |
| **-** | **CE2 de l'UIT-D** **Titre proposé: Les TIC au service des objectifs de développement durable** | **CE1 de l'UIT-D****Titre proposé: Politiques générales et réglementation** | **CE1 de l'UIT-D** **Titre proposé: Politique générales et réglementation** |
| **Questions de l'UIT-D révisées (y compris leur champ d'application général) et groupes de travail**  |
| Q.9/2 (suppression) | **GT 1/2:** **Infrastructures et services des TIC en vue de la réalisation des objectifs de développement durable** Q 2/1: Technologies d'accès large bande, y compris les IMT et l'Internet des objets[[1]](#footnote-1), pour les pays en développementQ 5/1: Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isoléesAutres Questions relatives aux infrastructures et aux services susceptibles d'être créées---------**GT 2/2:** **Confiance et sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et planification en prévision des catastrophes, atténuation de leurs effets et interventions en cas de catastrophe** Q.3/2: Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécuritéQ.4/2: Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilitéQ.5/2: Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastropheQ.7/2: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques Autres Questions relatives à la sécurité et aux communications d'urgence susceptibles d'être créées | **GT 1/1: Environnement favorable**Q.1/1: Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage aux réseaux large bande[[2]](#footnote-2) Q.4/1: Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération Q 6/1: Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateursQ.8/1: Etude des stratégies et des méthodes pour l'adoption des technologies de radiodiffusion numérique et la mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles applications [[3]](#footnote-3)Rés.9 (conformément à la proposition IAP19 de la CITEL, cette résolution ne fera pas l'objet d'une Question; le Brésil s'aligne sur cette proposition)Autres Questions de politique et de réglementation susceptibles d'être créées | **GT 2/1: Construire l'économie numérique grâce à l'inclusion**Q.A/1 (fusion de la Q.1/2 et de la Q.2/2): Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique, y compris les services mobiles et la cybersanté [[4]](#footnote-4)Q.3/1: Accès à l'informatique en nuage et aux services over-the-top (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement[[5]](#footnote-5)Q.7/1: Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TICQ.B/1 (fusion de la Q.6/2 et de la Q.8/2): Les TIC et les changements climatiques, y compris la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques Autres Questions relatives à l'économie numérique et à l'intégration susceptibles d'être créées |

Voir ci-dessous les propositions de modification de la Résolution 2, d'après les propositions indiquées dans le tableau ci-dessus.

**MOD** B/31/1

RÉSOLUTION 2 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Etablissement de commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT‑D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement, compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT‑D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats satisfaisants des études au titre des Questions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 de créer au sein du Secteur deux commissions d'études, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 de la présente Résolution;

2 que chaque commission d'études et les groupes qui en relèvent étudieront les Questions adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées, comme indiqué dans l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que les Questions adoptées entre deux CMDT conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la présente Conférence;

3 que les Questions traitées par les commissions d'études, les initiatives régionales et les programmes du BDT devront être directement liés, afin de mieux faire connaître ces programmes et les documents élaborés par ces commissions et d'en accroître l'utilisation, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences, et contribuent conjointement à la réalisation des objectifs de l'UIT-D;

4 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus par les deux autres Secteurs et le Secrétariat général;

5 que les commissions d'études peuvent également examiner, le cas échéant, d'autres documents de l'UIT en rapport avec leur mandat;

6 que chaque Question tiendra compte de tous les aspects relatifs au thème, aux objectifs et aux résultats attendus, conformément au programme correspondant;

7 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

*Politiques générales et réglementation*

− Elaboration des politiques, des réglementations, des techniques et des stratégies nationales de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, ainsi que du large bande et de la protection des consommateurs, en tant que moteur d'une croissance durable.

− Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux télécommunications/TIC nationales.

.

– Services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC, y compris l'informatique en nuage, les services mobiles et les applications over-the-top (OTT).

− Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC.

− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris l'adoption en cours des technologies de radiodiffusion numérique et la mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles applications, notamment liés à l'utilisation du dividende numérique, en plus du futur passage au numérique.

– Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement, y compris pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

# 2 Commission d'études 2

**Les TIC au service des objectifs de développement durable**

– Accès à des infrastructures et des services de télécommunication/TIC, y compris pour le large bande et la radiodiffusion hertziens et fixes, ainsi que pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation dans le domaine du numérique, et la conformité et l'interopérabilité.

– Accessibilité des télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.

– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

– Atténuation des risques de catastrophe et télécommunications d'urgence, y compris capacité à réagir pendant toutes les phases d'une catastrophe, par exemple l'alerte avancée, les interventions, les opérations de secours et le rétablissement des réseaux de télécommunication.

– Exposition des personnes aux champs électromagnétiques et élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D

# Commission d'études 1

**Groupe de travail 1/1: Environnement favorable**

– **Question 1/1:** Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage aux réseaux large bande

– **Question 4/1:** Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération

– **Question 6/1:** Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs

– **Question 8/1:** Etude des stratégies et des méthodes pour l'adoption des technologies de radiodiffusion numérique et la mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles applications

**GT 2/1: Construire l'économie numérique grâce à l'inclusion**

– **Question A/1 (fusion de la Q.1/2 et de la Q.2/2):** Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique, y compris les services mobiles et la cybersanté

– **Question 3/1:** Accès à l'informatique en nuage et aux services over-the-top (OTT): enjeux et perspectives pour les pays en développement

– **Question 7/1:** Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC

– **Question B/1 (fusion de la Q.6/2 et de la Q.8/2):** Les TIC et les changements climatiques, y compris la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

# Commission d'études 2

Groupe de travail 1/2: Infrastructures et services des TIC en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

– **Question 2/1:** Technologies d'accès large bande, y compris les IMT et l'Internet des objets, pour les pays en développement

– **Question 5/1:** Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

**Groupe de travail 2/2: Confiance et sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et planification en prévision des catastrophes, atténuation de leurs effets et interventions en cas de catastrophe**

– **Question 3/2:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

– **Question 4/2:** Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité

– **Question 5/2:** Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe

– **Question 7/2:** Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Dubaï.

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014)

Liste des présidents et vice-présidents

# Commission d'études 1

**Présidente**: Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique)

**Vice-présidents:**

Mme Regina Fleur Assoumou-Bessou (République de Côte d'Ivoire)

M. Peter Ngwan Mbengie (République du Cameroun)

M. Victor Martinez (République du Paraguay)

Mme Claymir Carozza Rodriguez (République bolivarienne du Venezuela)

M. Wesam Al-Ramadeen (Royaume hachémite de Jordanie)

M. Ahmed Abdel Aziz Gad (République arabe d'Egypte)

M. Nguyen Quy Quyen (République socialiste du Viet Nam)

M. Yasuhiko Kawasumi (Japon)

M. Vadym Kaptur (Ukraine)

M. Almaz Tilenbaev (République Kirghize)

Mme Blanca González (Espagne)

# Commission d'études 2

**Président**: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)

**Vice-présidents:**

Mme Aminata Kaba-Camara (République de Guinée)

M. Christopher Kemei (République du Kenya)

Mme Celina Delgado (Nicaragua)

M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabes unis)

M. Nadir Ahmed Gaylani (République du Soudan)

Mme Ke Wang (République populaire de Chine)

M. Ananda Raj Khanal (République fédérale démocratique du Népal)

M. Evgeny Bondarenko (Fédération de Russie)

M. Henadz Asipovich (République du Bélarus)

M. Petko Kantchev (République de Bulgarie)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. L'Internet des objets fait partie des technologies à étudier au titre de cette question. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ne tient pas compte du déploiement du protocole IPv6 en raison du peu d'intérêt des membres et transfère les services mobiles à la Q.A/1 et les services OTT à la Q.3/1, en vue d'ajuster le champ d'application de la Question à un nombre de sujets d'étude moins important. [↑](#footnote-ref-2)
3. Question dotée d'un champ d'application plus large, non limitée au passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique. [↑](#footnote-ref-3)
4. Comprend tous les types de cyberapplications. [↑](#footnote-ref-4)
5. Question dotée d'un champ d'application plus large, concernant aussi les services mobiles et les services OTT transférés de la Q.1/1. [↑](#footnote-ref-5)